



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 22 FEVRIER 2024**

\*\_\*\_\*

**I- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :**

1. **Projet de décret n° 2.23.1204** complétant le décret n° 2.77.862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects promulgué par le Dahir portant loi n° 1.77.339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977).
2. **Projet de décret n° 2.23.783** portant création et organisation d'un institut de formation aux métiers de la boulangerie et de la confiserie à Casablanca.
3. **Projet de décret n° 2.23.244** modifiant et complétant le décret n° 2.09.286 du 20 hija 1430 (8 décembre 2009) fixant les normes de qualité de l'air et les modalités de surveillance de l'air.

**Approuvés.**

4. **Projet de décret n° 2.23.1144** modifiant et complétant le décret n° 2.11.344 du 9 kaada 1432 (7 octobre 2011) relatif aux procédures d'exécution des dépenses du Conseil Economique et Social.

**Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet pour approfondir son étude.**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur de la Réglementation, de la Recherche et de la Coopération Internationale à la Trésorerie Générale du Royaume au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur des Finances Publiques à la Trésorerie Générale du Royaume au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé à Fès ;
- La Directrice de l'Observatoire National du marché du travail au ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences - département de l'Emploi ;
- Le Directeur de la Coordination Pédagogique et du Secteur Privé au Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences - Département de la Formation Professionnelle.